

054/2023

MAIRIE DE GABIAN
Département de l'Hérault

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le 07/07/2023
ID : 034-213401094-20230705-DEB542023-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint en remplacement de Monsieur le Maire - absent à la séance.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - SOULIÉ Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - PAILLÈS S. - ROUSSET A.

Absents : BOUTES F. (Maire)

Procurations : LAVIT F. à LOPEZ Ch. - BOUDET A. à FOREZ D.

Secrétaire de séance : LABROUSSE Marlène

54/2023 - Aménagement de la place « MONUMENT AUX MORTS »

Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint explique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réhabiliter le « Monument aux Morts » qui commence à être vétuste et la placette, dont le revêtement est très dégradé ainsi que le mobilier urbain.

Il explique qu'il est prévu de démolir le garde-corps balustre en béton pour ouvrir cet espace public et permettre l'accès aux handicapés aujourd'hui impossible.

Il présente à cet effet deux devis de la SARL FERRINI spécialisée dans ce domaine, à savoir :

1 - Restauration du monument aux morts pour un montant HT de 24 914.00 € et un TTC de 29 896.80 €

2 - Aménagement de la place du monument aux morts pour un montant HT de 79 978.90 € et un TTC de 95 974.68 €

Au vu de ces deux devis, il propose au Conseil Municipal de procéder à une demande de subvention auprès de la Région ainsi que du Conseil Départemental.

Il présente au Conseil le plan de financement proposé.

	DEPENSES HT	RECETTES HT
REGION		25 000 €
DEPARTEMENT		35 000 €
AUTOFINANCEMENT	104 892.90 €	44 892.90 €
TOTAL	104 892.90 €	104 892.90 €

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les deux devis tels que présentés.

VALIDE la procédure pour les demandes de subvention auprès de la Région et du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur FOREZ Daniel - 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le 1^{er} adjoint - FOREZ Daniel

